

2 Politique

**Violences post-électorales/Hommages militaires au policier décédé
Les adieux de la République à Yoni Biteghe Bi-Mba**



Ali Bongo Ondimba s'inclinant devant la dépouille.



Une vue partielle de la famille éprouvée.

SM
Libreville/Gabon

C'était au cours d'une cérémonie présidée par le chef suprême des Forces de Défense et de Sécurité, Ali Bongo Ondimba, hier, à l'École nationale de police d'Owendo.

DÉCÉDÉ, le 13 septembre dernier après avoir reçu une balle, lors des émeutes post-électorales du 31 août dernier, dans la ville d'Oyem, le sous-officier Yoni Farran Biteghe Bi-Mba a reçu, hier, à l'École nationale de police

d'Owendo, les honneurs de la République. Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, par ailleurs chef suprême des Forces de Défense et de Sécurité, accompagné de plusieurs membres du gouvernement, a, à cette occasion, procédé de façon honorifique, à une pose de gerbe de fleurs au nom de la République toute entière. Cet agent de police du service de l'Office central de lutte anti-drogue (OCLAD), décédé dans l'exercice de ses fonctions, a été élevé à titre posthume, au grade d'officier ; tout comme il a reçu une dis-



La mère du défunt, réconfortée par le président de la République.

tingtion honorifique de Chevalier dans l'ordre du mérite de la médaille équatoriale.

A cette occasion, le ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya, a salué la bravoure de cet homme d'arme qui, au cours de cette patrouille fatidique y a laissé sa vie. Un courage qui a également été reconnu par l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité. Le Commandant en chef des Forces de police nationale, le général Oye, a saisi l'opportunité pour rappeler les conditions difficiles dans lesquelles ses agents de maintien de l'ordre remplissent leurs missions. Né en 1987 dans la province de l'Estuaire, Yoni

Farran Biteghe Bi-Mba intègre les Force de police nationale le 2 juin 2008. C'est en 2012 que l'homme accède au rang de brigadier, alors qu'il est affecté à l'antenne provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (OCLAD), dans le Woleu-Ntem, précisément à Oyem. C'est au cours des récentes manifestations post-électorales que l'officier de 29 ans été victime d'une balle. Évacué à l'hôpital d'instruction des Armées Omar Bongo Ondimba de Libreville, il n'a pas survécu à ses blessures.

**Violences post-électorales
Des conséquences multiformes**

R.H.A
Libreville/Gabon

Bâtisses incendiées, magasins vandalisés, un ciel teinté de gris par une montée de gaz lacrymogène, des cris et des pleurs pour les parents des personnes ayant perdu la vie au cours de ces violences survenues à l'issue de l'annonce des résultats du scrutin présidentiel du 27 août dernier. Aujourd'hui encore, certains secteurs d'activité tournent au ralenti. C'est le cas de l'internet dont la coupure ou le rationnement bloque pas mal de services, tant publics que privés.

IL est pratiquement 16h 30 minutes, ce 31 août 2016, quand le ministre de l'Intérieur Pacôme Moubelet Boubeya apparaît sur le petit écran pour annoncer les résultats provisoires de l'élection présidentielle du 27 août. Mettant ainsi fin au long suspense que certains ont même baptisé "La longue attente". Aussitôt, des détonations sont entendues de part et d'autre, dans la capitale et dans certaines localités de l'intérieur du pays. Aussitôt, la



Un témoignage des violences post électorales.

violence s'installe. Les édifices publics et privés sont incendiés et vandalisés. Des détonations de bombes lacrymogènes se font également entendre pendant s'élèvent au-dessus de la ville d'épaisses fumées noires produites par des pneus enflammés ici et là... La contestation violente des résultats annoncés provoque des dégâts innombrables et toujours pas encore évalués à ce jour. Des familles se divisent, des amis et frères se battent, des couples se brisent. La cellule familiale est, à n'en point douter, l'une des principales victimes du dernier scrutin présidentiel.

Aujourd'hui, on voit des voisins se regarder en chien de faïence, le bailleur qui expulse ses locataires coupables d'avoir voté pour un candidat qui n'est pas son favori, un fils banni de sa famille pour n'être pas sur la même longueur que ses parents ; mieux une province (le Haut-Ogooué) désormais stigmatisée, parce que accusée d'être le fondement d'une victoire encore contestée, etc. La liste est loin d'être exhaustive. Dans les heures ayant suivi le déclenchement des violences, on découvre parfois des écrits accablants et inquiétants. La haine et la violence se sont emparées du discours des inter-



Les autorités religieuses ont appelé à la retenue et à l'apaisement pour préserver la paix dans notre pays.

naires. "Je suis désolé de te dire que si tu sais que tu comptes continuer à faire l'apologie du diable, je vais devoir te supprimer de ma liste d'amis et de tous mes contacts" ; " le choix que tu as fait est le plus répugnant de toute ta vie, je regrette de t'avoir croisé un jour, ta prise de position m'oblige à m'éloigner de toi, sinon je finirai par être aussi débile que toi " ; etc. Le tout politique a pris le dessus ! Désormais, il est impossible d'exprimer clairement son avis sur des affaires publiques, choisir son camp, assumer son bord politique. Simple avoir une opinion et l'assumer devient un exercice fastidieux, voire risqué.

Pourtant, la Constitution de la République, en son article premier alinéa 2 stipule : "La liberté de conscience, de pensée, d'opinion, d'expression, de communication, la libre pratique de la religion, sont garanties à tous, sous réserve de l'ordre public." Ces débordements et autres dérives passionnelles tranchent avec cette partie de notre hymne national selon laquelle "Le Gabon immortel reste digne d'en vie, oublions nos querelles, ensemble bâtissons l'édifice nouveau auquel tous nous rêvons." Face à tout cela, plusieurs voix se sont élevées pour appeler à la retenue et au calme. Notamment celles

des organisations internationales (OIF, Onu, UE, etc.) et celles des autorités morales comme les responsables des confessions religieuses. A ce jour, la sérénité semble revenue. Mais nombre d'observateurs s'accordent pour reconnaître que celle-ci est apparente et que tout est suspendu à la décision de la Cour constitutionnelle vers laquelle se sont tournées toutes les parties en opposition aujourd'hui. Toujours dans ce climat d'incertitude, les populations demeurent toujours privées de l'une des nouvelles technologies d'information et de communication : l'internet. Aujourd'hui, ce désagrément paralyse aussi bien la vie professionnelle que les échanges privés entre particuliers. Plusieurs gestionnaires des cybercafés déplorent déjà des pertes en terme de bénéfices. Le plus inquiétant c'est qu'à ce jour, personne ne sait quand ce service, indispensable dans un monde moderne, sera totalement rétabli. En attendant, les services publics et privés, tout comme les populations, subsistent toujours.